

Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels



La Formation DUERP : Maîtrisez la rédaction du document unique d'évaluation des risques Professionnels.

Dans les secteurs du commerce, de la restauration et des services, les risques professionnels sont variés : troubles musculosquelettiques, accidents de manutention, stress lié au contact client, ou encore risques liés à l'utilisation d'équipements spécifiques. L'évaluation des risques professionnels constitue une étape essentielle pour prévenir ces situations et garantir un environnement de travail sain et sécurisé. En alliant conformité réglementaire et amélioration des conditions de travail, vous optimisez à la fois la sécurité de vos équipes et la performance de votre entreprise. Investissez dans la prévention pour réduire les accidents, fidélisez vos collaborateurs et renforcez l'image de votre établissement.

Le public concerné : Gérants, managers, adjoints, animateurs santé-sécurité, préventeurs, responsables hygiène et sécurité, ainsi que toute personne en charge des activités de prévention des risques professionnels et de la santé au travail. Secteur tertiaire uniquement.

Les prérequis :

Connaître l'activité de l'établissement, la configuration des locaux et la nature des tâches effectuées.

Les objectifs :

- ✓ Identifier et analyser les risques professionnels.
- ✓ Concevoir et actualiser efficacement votre DUERP.
- ✓ Mettre en place des actions de prévention adaptées et impactantes.

La durée : 7 heures

(Une journée ou deux demi-journées* selon votre besoin)

Les modalités : En présentiel sur site ou un local proche de votre entreprise / En distanciel.

Les tarifs :

- Formation **individuelle** ou pour **2 personnes** : Tarifs sur demande – contactez-nous pour une offre personnalisée !
- 3 stagiaires : 399 € HT par stagiaire
- Vous souhaitez former plus de 3 personnes ? Contactez-nous afin d'étudier ensemble des conditions adaptées à vos besoins ! 😊

Le délai d'accès : A partir de 2 semaines.

En quoi consiste la formation ?

- Comprendre l'intérêt d'entreprendre une démarche de prévention des risques professionnels.
- Connaître le cadre juridique et réglementaire (lois du 31 décembre 1991 n° 91-1414 et Décret 2001-1016 du 5 novembre 2001) et les différents acteurs.
- Identifier et catégoriser les risques professionnels.
- Déterminer la fréquence d'exposition des salariés
- Evaluer la gravité des dommages potentiels
- Déterminer les unités de travail
- Rédiger le document unique
- Comprendre l'importance d'un suivi régulier

L'engagement qualité :

Chez AZUR ACTION, nous plaçons la qualité de nos formations au cœur de notre mission. C'est pourquoi nous nous engageons à faire intervenir exclusivement un formateur qualifié, expert dans son domaine et reconnu pour son excellence professionnelle.

Le formateur intervenant au sein de notre organisme :

- Détient un titre professionnel, une certification reconnue et/ou des expériences significatives attestant de ses compétences techniques et pédagogiques ;
- Dispose d'une solide expérience terrain, acquise à travers plusieurs années d'activité dans des environnements réels et exigeants. Cette expérience garantit une compréhension approfondie des enjeux et des défis rencontrés sur le terrain ;
- Possède des références concrètes qui témoignent de son expertise et de son sérieux dans ses interventions précédentes ;
- Adopte une approche pragmatique et réaliste, en s'appuyant sur des cas pratiques et des exemples issus de situations vécues, pour assurer une formation proche des besoins opérationnels des apprenants.

L'accessibilité :

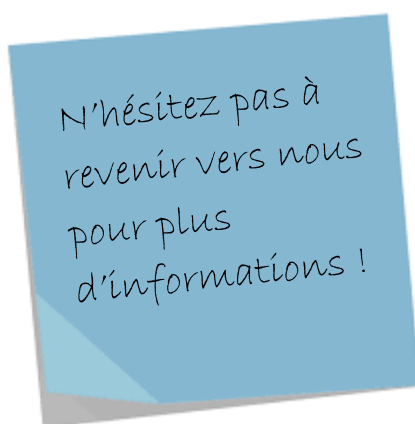
AZUR ACTION s'engage à tout mettre en œuvre pour permettre l'accessibilité de cette formation à tous. Pour accompagner au mieux les personnes en situation de handicap, nous vous remercions de vous rapprocher de notre Référent Handicap pour étudier avec vous les conditions d'adaptation de la formation.

Les moyens pédagogiques et techniques :

- Formation en présentiel ou en distanciel (présentiel recommandé) ;
- L'intervenant utilisera son PC et son vidéo projecteur, si besoin ;
- Pour les formations intra-entreprises mise à disposition d'un local adapté ;
- Mise à disposition d'un support dématérialisé ;
- Mise à disposition des informations et des derniers audits réalisés par l'entreprise ;
- Méthode pédagogique : démonstrative, participative, active, collaborative, les modalités sont adaptées en fonction des besoins et des profils des stagiaires.

Les dispositifs de suivi de l'exécution et de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuille de présence ;
- QCM en début et fin de formation pour mesurer les acquis ;
- Mise en pratique, exercice, quiz et jeux peuvent être mis en place en fonction de la formation et de la taille du groupe ;
- Une attestation de suivi de formation est délivrée dans les semaines suivant la formation.



Pour nous contacter : contact@azuration.fr - 0988.348.110

Indicateur qualité :

- Note de la formation : 5/5
- Taux de recommandation : 100 %